

*Rôle et compétences recherchées*  
**CES « Evaluation des risques liés aux substances et produits biocides »**

Le présent appel s'adresse à tous les scientifiques intéressés par une participation aux travaux confiés au Comité d'Experts Spécialisés « Evaluation des risques liés aux substances et produits biocides » dans le cadre de l'extension de ses compétences aux risques en milieu du travail. Ce comité dans sa composition actuelle a été nommé par arrêté du 9 mars 2005.

Les nouveaux membres du CES seront nommés par la directrice générale de l'Afsset pour un mandat échéant le 9 mars 2008<sup>1</sup>.

**Rôle du CES « Evaluation des risques liés aux substances et produits biocides »**

En application du décret n°2004-187 du 26 février 2004 portant transposition de la directive 98/8/CE concernant la mise sur le marché des produits biocides, l'Afsset coordonne les travaux des organismes partenaires chargés d'évaluer les substances et produits biocides dans le cadre de demandes d'autorisation. Le rôle du CES est alors de formuler des commentaires accompagnant un rapport d'évaluation sur la base des éléments du dossier d'évaluation remis par les organismes partenaires (dangers pour la santé humaine et pour l'environnement, risques pour le consommateur, les travailleurs, et l'environnement, efficacité...). Sur la base de ses commentaires, l'avis de l'Agence est transmis au Ministère de l'Environnement et du Développement Durable pour autorisation (ou non) du produit biocide.

Par ailleurs, le CES peut être sollicité par l'Afsset, pour émettre des avis scientifiques indépendants sur des questions diverses relatives aux dangers et risques pour la santé et pour l'environnement liés à la production, à l'utilisation et à l'élimination des substances et produits biocides, ainsi que sur des questions relatives à leur efficacité.

**Articulation du CES avec un réseau scientifique d'organismes compétents dans le domaine.**

Les activités du CES « Biocides » relatives à l'évaluation des produits biocides s'appuient sur les travaux réalisés par un réseau scientifique d'organismes partenaires de l'Afsset désignés notamment par le décret susvisé et l'arrêté du 19 mai 2004 relatif au contrôle de la mise sur le marché des substances actives biocides et à l'autorisation de mise sur le marché des produits biocides :

- l'INERIS pour l'évaluation du danger pour la santé humaine sur 50% des dossiers, du danger pour l'environnement, des risques pour le consommateur, pour l'environnement,
- l'INRS pour l'évaluation du danger pour la santé humaine sur 50% des dossiers et des risques pour les travailleurs,
- l'AFSSA pour l'évaluation des risques pour l'homme par les aliments,
- l'AFSSAPS pour l'évaluation des risques pour l'homme par des produits de santé,
- d'autres organismes en charge d'évaluer l'efficacité des produits biocides.

<sup>1</sup> Le 9 mars 2008 correspond à la date d'échéance du mandat de trois ans du CES actuel qui sera renouvelé à cette date.

## **Composition du CES**

Le CES « Biocides » se compose actuellement de 23 membres, dont un président et un vice-président désignés parmi ses membres<sup>2</sup>.

Afin de compléter les compétences du CES dans le domaine des risques sanitaires en milieu du travail, l'Afsset souhaite étendre la composition du comité à une trentaine de membres, soit **3 à 7 membres supplémentaires** en fonction des candidatures.

Les compétences recherchées sont indiquées en annexe du présent document.

---

<sup>2</sup> La liste des membres est disponible à l'adresse <http://www.admi.net/jo/20050409/DEV0540105A.html>.

### **Annexe - Domaines de compétence**

Pour l'examen des dossiers biocides, les compétences couvertes par le Comité d'Experts Spécialisés (CES) doivent permettre une analyse critique des différents éléments des dossiers : évaluations des caractéristiques physico-chimiques (identification, impuretés, analyse...), des dangers liés aux propriétés physico-chimiques (inflammabilité...), de l'efficacité, de la toxicité, de l'écotoxicité, de l'exposition, des risques pour l'homme (en milieu professionnel, par l'environnement, par l'utilisation du produit) et l'environnement, des mesures de protection, de la classification et de l'étiquetage.

Par ailleurs, les compétences du CES « Evaluation des risques liés aux substances et produits biocides », associées au besoin à celles d'autres CES, doivent permettre la formulation d'avis scientifiques sur des questions diverses relatives aux dangers et risques pour la santé et pour l'environnement liés à la production, à l'utilisation et à l'élimination des substances et produits biocides, ainsi que sur des questions relatives à leur efficacité.

L'Afsset souhaite nommer 3 à 7 membres pour compléter la composition du CES actuel, présentant :

- des compétences scientifiques et techniques en matière de :

- pathologies professionnelles induites par les substances et produits chimiques, notamment de type biocides
- surveillance des ambiances de travail et métrologie
- modélisation environnementale, afin de contribuer aux travaux d'expertise relatifs à l'évaluation des expositions professionnelles,

- associées à des compétences générales dans les domaines de :

- la santé au travail ;
- la sécurité au travail ;
- l'hygiène industrielle ;
- l'évaluation des risques sanitaires (identification et évaluation des dangers, évaluation des expositions, caractérisation des risques)